



INSTANCE DE PROXIMITÉ

BRETAGNE OCT. 2023

Vos représentants de proximité :

CFDT : David MERIEUX
Maylen VILLAVERDE

CGT : Isabelle RETTIG
Gwendal POIRON

SUD : Chloé TEMPEREAU

Direction : Michel DUMORET, Marie PRESCHOUX.

Invités : Sylvie MARC-MALLET, Aurélie TOULOUSE (visio) ; Sophie GUILLIN, Christine VILVOISIN, Antony MASTEAU, François GASCOIN, Bastien GALLAIS.

TABLE DES MATIERES

POINT 1 : EXPLOITATION / IMMOBILIER MOYENS GENERAUX / HYGIENE SECURITE	4
Point sur le projet immobilier France Bleu Armorique	4
Point de suivi des travaux.....	4
Projet de salle de repos/réfectoire	5
Relevés niveaux d'amiante dans l'air lors des travaux de désamiantage.....	5
Isolation sonore : salles de rédaction et montage	5
PAPRIPACT 2024.....	6
Périodicité de renouvellements des téléphones portables professionnels	7
Demande de cartes de visites bilingues pour les journalistes bretonnantes	7
Suivi des mesures de champs électromagnétiques du site de Rennes	8
POINT 2 : ORGANISATION ET PLANIFICATION.....	8
Organisation et planification éditions ICI 12/13 – ICI 19/20	8
Suivi de l'organisation du travail	8
Identification de périodes de basse activité.....	9
Rédaction : Point de situation sur l'édition Iroise	9
Technique :	10
Service montage : Point de suivi demande de planification pour le numérique.....	10
Emission Na Petra Ta	10
Mon kiosque :	10
Déclaration des amplitudes horaires pour les salariés au forfait jour.....	11
Heures supplémentaires du mois de septembre 2023 Vs septembre 2022	11
Procédure de consultation des plannings	11
Modalités d'ajouts CDD journalistes ou techniciens dans newsboard.....	12
POINT 3 : RESSOURCES HUMAINES / FINANCES	12
Développement RH : Formation alpha 7	12
Situation de l'emploi : Départs, postes vacants, mobilités, recrutements, modalités de publication d'un poste	12
Point de suivi Livret d'accueil	13
Santé au travail :	13
Suivi des situations en cours	13
Accidents de travail	13
Suivi des préconisations du COPIL de prévention des RPS – questionnaire PTA.....	14
Rendez-vous médicaux dans le cadre des affections longues durée	14
Bilan de l'application AXOMOVE pour l'antenne de Bretagne	15

Point de suivi de l'alerte pour « risque grave » au sein des équipes web.....	15
Information sur la réunion d'équipe de veille locale de l'antenne Bretagne du 28 septembre 2023.....	16
Organisation du temps de travail – Forfait jour :	16
Avenant forfait jour (date anniversaire).....	16
Forfait jour et acquisition RTT	16
Paie : information cotisations retraite pour personnel en situation d'invalidité	16
Absences santé et acquisition de congés payés.....	16
Point sur la localisation des PV du CSE réseau.....	17
POINT 4 : ACTUALITE GENERALE DE L'ANTENNE BRETAGNE	17
Suivi de l'activité.....	17
Grilles d'antenne de novembre 2023	17
Equipes légères de la fabrique de Rennes.....	18

En introduction, les représentants de proximité (RP) demandent une instance de proximité (IP) extraordinaire pour pouvoir aborder tous les points à l'ordre du jour. Régulièrement, nous sommes contraints de reporter plusieurs points. Les RP rappellent qu'ils ont renoncé à une demi-journée de préparation pour que l'IP se tienne sur la journée. Le directeur régional répond que la Bretagne est l'antenne du réseau qui accorde le plus de temps à l'instance de proximité. Les RP s'en félicitent.

Une IP exceptionnelle est planifiée le 5 décembre, pour parler du PAPRIPACT et du COPIL RPS PTA.

POINT 1 : EXPLOITATION / IMMOBILIER MOYENS GENERAUX / HYGIENE SECURITE

En préambule, le responsable IMG indique que le plan Vigipirate déjà en vigueur a été réhaussé, à la demande de la préfecture, du fait des événements récents. Une communication a été transmise aux salariés.

Un complément de prestation de gardiennage a été mis en place dès le 19 octobre, car le site de France 3 Rennes est considéré comme PIV (Point d'Importance Vital) par la préfecture en raison de la présence du point de diffusion de l'information. Il y a donc, jusqu'à nouvel ordre, un deuxième gardien en charge de la surveillance des accès secondaires de la station : parking, rampe, hall B notamment.

La locale et les BEX n'étant pas classées PIV, elles ne sont pas concernées par cette mesure. Néanmoins, une vigilance accrue est demandée aux collaborateurs y travaillant. Toutefois, si ces sites venaient à être concernés, à la demande de la préfecture, des mesures complémentaires pourraient y être appliquées.

Le directeur régional précise que le budget relatif à ce renforcement des mesures de sécurité est à la charge de France 3 Bretagne.

Point sur le projet immobilier France Bleu Armorique

Point de suivi des travaux

La réception des travaux, à la charge de France 3 pour la future zone France Bleu, devrait être effectuée le 9 novembre prochain, sauf contretemps.

France Bleu est en cours d'appel d'offres pour la partie des "travaux bâtiment" les concernant, travaux qui devraient s'étaler de mars à juillet 2024. Suite à quoi, France Bleu procèdera par ses propres moyens aux aménagements techniques (studios notamment), ce qui mènerait à une entrée des équipes radio dans les locaux fin 2024-début 2025.

La future Agora, en cours de finalisation, devrait ouvrir d'ici la fin du mois d'octobre.

Projet de salle de repos/réfectoire

Dans un premier temps, d'ici mi-novembre, le réfectoire actuellement installé dans les bâtiments modulaires va devoir déménager, très probablement au 5ème étage, pour laisser place aux travaux d'aménagement de la régie provisoire. La partie kitchenette prendrait place dans l'ancienne salle de montage France 2 et la partie réfectoire viendrait dans l'actuelle salle de repos.

Le projet d'aménagement définitif de ces locaux est en réflexion, l'emplacement pressenti, là où se trouve la maintenance, n'étant pas le plus pertinent qui soit. L'idée serait donc de regrouper tous les espaces de pause méridienne au 5ème étage : réfectoire, kitchenette, salle de repos/télévision, salle de sieste. Pour cela, 3 ou 4 salles seraient réaménagées, de façon à séparer les pièces selon les usages. Il s'agit de travaux relativement légers (nettoyage, peinture, changement des sols) effectués sur les crédits régionaux. L'objectif est de finir ces aménagements d'ici la fin du premier semestre 2024.

Tout cela est à prendre au conditionnel, car ces espaces doivent être accessibles aux PMR, et la rampe d'accès actuelle, côté hall A, n'est pas aux normes en raison d'une pente trop raide. Une étude doit être menée pour sa modification, qui risque de poser des problèmes de dépollution en raison de la présence d'amiante au niveau des sols.

Les salariés seront associés à la réflexion sur l'aménagement de ces locaux.

Relevés niveaux d'amiante dans l'air lors des travaux de désamiantage

Deux documents ont été présentés aux élus : un plan de retrait reprenant la procédure de désamiantage avec tous les détails, ainsi qu'un rapport de mesures libératoires faisant état des niveaux d'amiante mesurés dans l'air ambiant.

Sur toutes les zones concernées par des travaux de désamiantage, 4 au total, des mesures ont été effectuées avant, pendant et après les phases de dépollution, conformément aux dispositions légales. Elles ont été réalisées au moyen de pompes à air munies de filtres dédiés, placées à l'intérieur et aux abords des zones concernées.

La dernière phase de mesures, dite "libératoires", qui doit être validée par les autorités compétentes pour libérer une zone de son confinement, n'a révélé aucune présence de fibre d'amiante dans l'air. Seul un filtre sur l'ensemble des emprises a révélé la présence d'une fibre. Après analyse par un laboratoire indépendant, il s'agissait d'une poussière qui avait perturbé la mesure.

Isolation sonore : salles de rédaction et montage

Salle de rédaction : le rapport de l'étude acoustique ne formule aucune préconisation, estimant que les conditions sont normales pour un espace de type open-space., et que "tout va bien lorsque l'on chuchote à son bureau" (sic...).

Devant la légèreté de ce rapport, le responsable IMG a pris contact avec les services IMG centraux pour commander une étude plus sérieuse, car il est urgent de mettre en place des dispositifs acoustiques (panneaux au plafond, latéraux, pièges à sons...) de manière à limiter la propagation sonore d'un bureau à l'autre.

Salles de montage : le problème de nuisances sonores dans les salles de montage, liées au dry cooler* est pris en compte. Le responsable IMG va profiter de l'installation de celui qui desservira la zone France Bleu, et qui sera équipé d'un calepinage acoustique, pour faire réaliser une étude par le prestataire afin de s'aligner sur le même type de dispositif acoustique sur celui de France 3. Pour information, le dry cooler de France Bleu, installé au niveau du bureau de la chargée administrative IMG, ne démarrera pas tant que son isolation acoustique ne sera pas effective.

**gros ventilateur pour forcer la convection de l'air vers l'échangeur thermique du système de climatisation*

PAPRIPACT 2024

Le PAPRIPACT 2024 est en cours de finalisation et quelques modifications vont y être apportées à la demande du service RH qui souhaiterait y voir figurer le nombre de personnes formées à l'année, ainsi que les coûts liés à chaque action.

Les élus rappellent l'importance de l'implication du directeur régional dans ce dossier : les chefs de service n'ont pas toujours le temps, les moyens ou la présence d'esprit d'initier ou de suivre les actions qui y figurent. S'agissant de la sécurité de l'ensemble des salariés de France 3 Bretagne, son appui est primordial pour faire avancer les choses et veiller au sérieux du suivi de ce plan.

Les représentants du personnel remarquent que plusieurs des actions préconisées dans le DUER 2023 et relevant de la priorité la plus haute ne figurent pas dans le PAPRIPACT 2024, notamment :

- Risque routier lié aux déplacements : mise à disposition d'appareils de dérushage autres que la caméra. L'idée de cette action est de permettre aux équipes sur le terrain de dérusher pendant que la caméra est utilisée pour tourner, mais pas de dérusher pendant les trajets. Le chef de centre indique que c'est avant tout une question de budget, car des lecteurs SxS intégrés coûtent environ 5000€. Il y a également la possibilité de connecter un lecteur de carte SxS en USB sur un PC, mais cela risque de générer des inégalités, tous les journalistes n'étant pas équipés d'un ordinateur portable.
 - Il répète qu'il est de toute façon hors de question de mettre de tels équipements à disposition si c'est pour dérusher pendant les trajets, car ces outils peuvent devenir de véritables projectiles en cas d'accident.
 - Les RP soulignent que la réalité du terrain et les sollicitations pressantes pour envoyer leurs images et sujets font prendre parfois aux équipes des risques inutiles et inacceptables. Le directeur régional suggère la création d'un groupe de travail, incluant toutes les parties concernées pour rédiger une charte listant les bonnes pratiques aussi bien côté terrain que côté encadrement et afin de garantir la sécurité de chacun sur la route.
- Les RP rappellent que cette charte s'alignera forcément sur les textes légaux, comme le code de la route.
- Risque routier lié aux déplacements : amélioration & sécurisation du parking 2 roues. Le projet va démarrer au premier trimestre 2024. En outre, les arceaux pince-roues à droite de

l'entrée du hall B vont être remplacés par des arceaux comme ceux de gauche avec possibilité d'attache au niveau du cadre. Il est prévu également que France Bleu lors de son déménagement, apporte ses propres arceaux qui viendront en remplacement des racks pince-roues les plus anciens. Tous ces équipements viendront en plus du futur parking couvert afin d'assurer un nombre suffisant de places, y compris pendant les périodes de forte affluence de deux roues. Enfin, le nombre de place pour véhicules deux roues motorisés sera augmenté pour tenir compte de l'arrivée de France Bleu. Les nouveaux stationnements protégés seront accessibles pour tous les personnels de l'immeuble (INA, France Bleu, France Télévisions publicité & France Télévisions).

- Formation de prévention au risque routier sur routes glissantes (Centaure) : ces formations sont en cours et doivent se prolonger sur 2024, néanmoins elles ne figurent pas au PAPRIPACT. Dans un souci de lisibilité, il serait pertinent de les y ajouter.
- Rapprochement préconisations COPIL RPS / DUER : dans l'impossibilité logicielle d'annexer un document tel que les préconisations du COPIL RPS qui représente un nombre d'actions conséquent, le responsable IMG propose de garder une copie papier du DUER avec en annexe, ces préconisations.

Les RP font remarquer que le DUER est un document évolutif et que cela rendrait le suivi compliqué.

L'Interlocutrice ressources humaines fournira cette liste au responsable IMG de façon à ce qu'elle soit intégrée au DUER.

Péodicité de renouvellements des téléphones portables professionnels

A l'heure actuelle, la périodicité de remplacement des téléphones portables professionnels est de deux ans. Ce remplacement n'est pas systématique pour des raisons de Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) de l'entreprise. Il incombe donc aux salariés, dont le téléphone montre des signes de faiblesse, d'en faire la demande auprès de la chargée administrative IMG. Quand cela est possible, l'appareil sera réparé, sinon il sera changé.

A partir de novembre prochain, FTV change de contrat, ce qui impose de changer de fournisseur. La périodicité de renouvellement passera à 4 ans, là encore pour des raisons de RSE. Il restera néanmoins possible de faire changer son téléphone en cas de problème, l'idée restant de remplacer selon les besoins, qu'il faudra signaler.

Demande de cartes de visites bilingues pour les journalistes bretonnants

L'impression des cartes de visite relève d'une charte imposée par les services de reprographie du siège, qui interdit notamment l'impression recto-verso. Il reste néanmoins possible d'afficher le titre en breton, ou de faire imprimer deux jeux de cartes, l'un en français et l'autre en breton.

Suivi des mesures de champs électromagnétiques du site de Rennes

Suite à la contestation en justice par le CSE de la décision de la direction de FTV d'interdire l'accès les locaux de France 3 Bretagne au CRIIREM, en vue d'effectuer une expertise complémentaire relative aux niveaux de rayonnements électromagnétiques notamment en régie son, une audience de mise en l'état a eu lieu le 4 octobre dernier. Elle s'est soldée par la programmation d'une nouvelle audience le 29 novembre prochain. Une médiation doit avoir lieu le 8 novembre.

POINT 2 : ORGANISATION ET PLANIFICATION

Organisation et planification éditions ICI 12/13 – ICI 19/20

Suivi de l'organisation du travail

Premiers points positifs pour la rédactrice en chef concernant l'organisation du travail liée à Tempo, l'équipe en 11 heures / 21 heures, l'équipe 8 heures et des chroniqueurs tous les jours y compris le week-end fonctionnent bien.

L'organisation des scriptes (2 par jour + une en support durant la semaine) porte aussi ses fruits et pour l'instant, selon le directeur régional, on n'y touche pas. On voit comment les choses évoluent.

Concernant l'organisation des RCA, à leur demande, on va tester après les vacances de Toussaint une formule "un jour de prépa, un jour de rédaction en chef midi et soir" (alors qu'aujourd'hui, un RC le midi et un autre RC le soir). Dans les stations où cette organisation est privilégiée, les adjoints sont moins fatigués. En revanche, pas de changement dans l'organisation des chefs d'édition qui sont toujours 2 chaque jour.

On garde la conférence à 8h30 pour le JT de midi et à 9 heures pour le soir et pour le journal de midi, c'est le chef d'édition qui termine la réunion avec la scripte. Le week-end, toutes les équipes doivent être en conférence de rédaction à 8h45.

Les RC du réseau veulent demander aux journalistes de proposer une ZEL (zone éditoriale de liberté) pour leur sujet prévu le soir.

Sur les chroniques tactiles, il a été acté qu'il ne faut pas de demande le midi (chronique simple).

Etant donné la difficulté à trouver des adjoints dans le vivier, une adjointe remplaçante rennaise est en cours de formation. L'idée est de la fidéliser sur le site de Rennes.

Concernant les présentateurs, le problème est le même. Un présentateur malade et cela devient compliqué pour le remplacer. A noter qu'une réunion avec les présentateurs et les RC aura lieu début novembre pour faire le point.

Des ateliers métiers vont être mis en place pour permettre d'améliorer l'organisation et la qualité du travail. Ce sera notamment le cas pour les scriptes et les chefs d'édition le 13 novembre

Côté technique, beaucoup de problèmes ont été ou sont en cours de résolution. Les éléments réalisés par Paris arrivent plus tôt en semaine mais les problèmes demeurent le week-end car il n'y a qu'un seul cadre à Paris "qui est sous l'eau".

Concernant les récupérations pour les cadres ou les salariés au forfait jour, elles ne sont pas générées automatiquement. Il faut que les salariés en fassent la demande et c'est regrettable (RP). Certains ne pensent pas ou n'osent pas le faire. Pour la rédactrice en chef, il ne faut pas hésiter à demander.

Les élus souhaitent que Mon Kiosque évolue pour que l'ensemble des salariés puisse déclarer ses heures (et non pas des amplitudes horaires) et que cela ne se fasse pas de gré à gré.

Si Tempo a impacté davantage le travail des scriptes, des chefs d'éditions, des présentateurs et des RCA, les élus soulignent qu'il faut prendre en compte l'ensemble des personnels y compris les CDD. Le sondage réalisé par les RP auprès des salariés est éloquent : la plupart des personnes qui ont répondu signalent une hausse du stress, de la fatigue, des impacts importants sur la vie personnelle. La direction doit en tenir compte.

Identification de périodes de basse activité

Alors que le temps d'antenne JT reste le même pendant les vacances de Toussaint (période dite de moyenne activité), les salariés découvrent qu'à l'image des années précédentes, les moyens eux sont réduits : ATL passe à 3', pas de Mag 6, pas de Question du Jour ? Comment "remplir" les journaux dans ces conditions ?

La direction reconnaît qu'il y a eu un manque d'anticipation. Néanmoins, la rédactrice en chef précise qu'on va garder 4 voire 5 équipes d'actu par jour et 4 monteurs, mais il va falloir rediffuser des QDJ, ou récupérer des sujets à droite, à gauche.

Concernant les périodes de basse activité (Noël et été), c'est encore pire en termes de moyens.

Pour Noël, la direction a imaginé une "offre interrégionale" : chaque région propose des produits de 10' (sur les thèmes "tradition" ou "évasion"). Sur les 24, seuls 14 seront retenus et diffusés dans chaque région durant les 14 jours de vacances scolaires !

Les élus s'interrogent. Est-ce cela le renforcement de l'offre régionale ?

Rédaction : Point de situation sur l'édition Iroise

Quid du sort des locales en période de moyenne et basse activité ? Les élus ont eu accès au compte-rendu de la réunion des rédacteurs en chef, le compte-rendu pose question.

En Bretagne, Iroise restera ouverte aux vacances de Toussaint, mais fermera à Noël.

Il n'y aura pas non plus de JT communs avec d'autres régions.

Technique :

Service montage : Point de suivi demande de planification pour le numérique

Une réunion a eu lieu entre coordinateur numérique, chef de centre, planificatrice.

Une proposition sera faite aux monteurs lors de la prochaine réunion de service, le mercredi 15 novembre.

Les élus demandent que les monteurs brestois soient associés aux réunions de services. Le chef de service n'y ait pas défavorable mais veut vérifier sa pertinence de cette planification.

Les élus demandent quelle sera la mission des monteurs.euses. La direction réserve la primeur de sa réponse à la réunion de service.

Y aura-t-il une UCC ? Pour la RRH, s'il n'y a que du montage, l'UCC ne s'imposera pas. Pour les RP, si les salariés gèrent la conception d'un programme seul, qu'ils adaptent à chaque réseau social, alors l'UCC devra faire partie des options.

Autre point : Attention au hub numérique qui est au milieu de la rédaction par rapport aux nuisances sonores notamment...

Emission Na Petra Ta

Avec l'arrivée de la nouvelle régie Mosar, il faudra revoir le projet éditorial de Na Petra Ta (le nouveau mélangeur ne permettra plus de la réaliser tel qu'elle se fait aujourd'hui).

Dans un premier temps, le chef de centre et la déléguée de l'antenne ont donc convenu d'enregistrer toutes les émissions 2024 avant l'arrivée de la régie (donc entre novembre et février).

La déléguée de l'antenne travaille avec le producteur sur une nouvelle proposition éditoriale.

Nous pourrions peut-être disposer d'un studio virtuel qui permettrait de décupler l'offre par rapport à celle d'aujourd'hui. Il permettrait aussi de réaliser d'autres émissions (EDR) ou d'enregistrer des plateaux pour le JT.

Coté budget, ce serait hors projet Mosar. Il faudra donc créer une ligne budgétaire en lien avec ce nouveau projet éditorial.

Mon kiosque :

Procédure de déclaration des heures lorsque la semaine considérée a été validée.

Invitée, planificatrice UOA (Annaig Toniato).

Les semaines sont validées le jeudi ou le vendredi de la semaine suivante.

Pour les CDD, elles sont validées le lundi.

Si la semaine est validée au moment de la saisie, il faut demander à l'assistante de la « dévalider ». Et la prévenir lorsque la modification est faite pour qu'elle soit prise en compte.

Les élus demandent si on ne peut pas laisser un peu plus de temps ? Annaig explique que c'est plus compliqué pour avoir un suivi réel, d'autant que cela a aussi une incidence sur la paie (le délai étant déjà d'un mois entre la saisie sur Mon Kiosque et le paiement des heures).

En cas de vacances, par exemple, les collaborateurs peuvent aussi envoyer un déclaratif par mail que les assistantes rentreront ultérieurement.

Pour les encadrants il y a parfois des soucis de saisie. Pour la RH, c'est dû à un problème de prise en main du logiciel.

Déclaration des amplitudes horaires pour les salariés au forfait jour

La RH reconnaît que ce n'est pas "intuitif". Rentrer les amplitudes horaires ne permet pas de rentrer les temps de pause notamment. Certains salariés déclarent donc deux amplitudes horaires : une pour le matin, une pour l'après-midi, ce qui permet d'isoler les temps de pause méridienne. Le problème a été remonté pour une meilleure prise en charge du logiciel qui devrait intégrer une colonne pause. Mais pour l'instant, aucune réponse de Paris.

Les élus souhaitent que les salariés puissent avoir un mémo pour expliquer ce qu'on saisit, comment on saisit, qu'est-ce qu'on déclare etc.

Heures supplémentaires du mois de septembre 2023 Vs septembre 2022

Les heures supplémentaires recensées pour septembre 2023 (uniquement les heures payées et non les heures récupérées) s'élève à 2107h (contre 2715h en septembre 2022).

Ces chiffres sont toutefois à prendre avec précaution car la RH ne sait pas précisément si seules les heures supplémentaires de septembre sont prises en compte ou si s'ajoutent les heures de juillet-août. Les heures supplémentaires de 2023 étant parfois supérieures en 2022, cela paraît étrange dans le cadre de la mise en place d'ICI

Procédure de consultation des plannings

Des tableaux d'affichages sont mis en place dans chaque service. Les plannings sont affichés chaque semaine. Les éventuelles modifications apparaissent en rouge et les plannings modifiés sont conservés. Ils sont consultables, à la demande, auprès des RH.

Modalités d'ajouts CDD journalistes ou techniciens dans newsboard

La demande doit être formalisée au service informatique par mail, soit par l'assistante de rédaction soit par les adjoints. De préférence, la semaine précédente et pas au dernier moment quand le salarié est déjà là, ce qui est souvent le cas. Les demandes doivent aussi être envoyées, en copie, au chef de centre.

Même chose pour les personnes qui font du sous-titrage, il faut faire une demande auprès des informaticiens.

Il faut aussi que les personnes qui n'ont pas été formées à Newsboard le soient. Morgane Esnault, au service RH, est chargée de recenser les demandes et d'organiser les formations.

Déclarez-vous si vous avez été oublié.

POINT 3 : RESSOURCES HUMAINES / FINANCES

Développement RH : Formation alpha 7

L'IRH rappelle le calendrier : la première étape a consisté à identifier des formateurs en interne. Un OPV rennais et un JRI brestois ont été retenus. La formation de l'équipe de la maintenance a été réalisée début octobre.

La deuxième étape est en cours, elle consiste à planifier les OPV et les JRI en formation. La première session aura lieu les 15 et 16 novembre à Rennes. 4 sessions se succèderont jusqu'en février. Tous les JRI et les OPV seront formés, y compris les CDD réguliers qui doivent en faire la demande au service RH et au chef de centre.

La Bretagne compte pour l'instant 3 équipements Alpha 7. Un à la locale, 2 à Rennes. Ça n'est pas prévu en BEX, à moins d'en faire la demande en amont pour un tournage qui le nécessite. Les boitiers bretons seront utilisés pendant les formations. Un boitier supplémentaire a été obtenu via l'UFTV. Les boitiers pourront être utilisés entre les périodes de formation.

Situation de l'emploi : Départs, postes vacants, mobilités, recrutements, modalités de publication d'un poste

La RRH annonce qu'il n'y plus de COCA. Désormais, les embauches et mutations sont gérées par un "Copil emploi", depuis les régions, sous la supervision du siège. Les postes sont affichées 15 jours. Si ce nouveau dispositif ne faisait pas l'affaire (si les régions ne jouaient pas le jeu de la parité, de l'embauche de salariés handicapés...), France 3 reviendrait à la situation antérieure.

Quant à la question des RP sur la nécessité pour la direction régionale de publier 3 fois un poste si seuls des CDD postulaient, la RRH de Bretagne n'a jamais eu de consigne de la hiérarchie parisienne en ce sens.

-Documentaliste : candidature d'Angélique Mary retenue. Recrutement au 1^{er} janvier 2024.

- Scripte : candidature de Marie Caillard. Le processus est toujours en cours.
- Montage : Erwan Kermarrec a débuté le 2 octobre à Brest.
- Poste de chargé de gestion administrative à l'antenne : entretiens les 9 et 10 octobre. Il y a 4 demandes de mobilités. Une période de doublure est prévue entre la salariée qui part à la retraite et la personne qui sera recrutée.
- Le poste de chargé de gestion administrative à l'UOA sera affiché prochainement.
- Annaig Toniato évolue vers un poste d'organisatrice d'activité.
- Une personne en contrat intérimaire a été "embauchée" pour la gestion des droits d'auteur : Charline Landry.

Les RP demandent ce qu'il en est des 2 postes de journalistes non pourvus (postes de P. Soulabaille et d'A. Billet). La RRH explique qu'il n'y a "pas de publication à ce stade". Un des postes a été gelé car un poste de coordinateur du numérique a été créé. S'il est pérennisé il faudra "un poste d'atterrissement". Les RP déplorent que l'on enlève un poste de journaliste "de terrain" pour créer un nouveau poste de cadre.

Par ailleurs, dans le cadre de TEMPO/ICI, la direction régionale essaie de négocier un poste supplémentaire de chef d'édition/JRI qui serait le transfert d'un poste parisien. Une réunion budgétaire est prévue la semaine prochaine avec Paris.

Point de suivi Livret d'accueil

La RRH admet que le dossier n'a pas avancé, car la rentrée a été chargée. Une nouvelle réunion est prévue le 9 novembre, entre le service communication et le service RH. Les RP pourront proposer des amendements, avant une publication du livret d'ici la fin de l'année. Le point sera remis à l'ordre du jour de l'IP de décembre.

Santé au travail :

Suivi des situations en cours

Pas de suivi de situation ce mois-ci.

Accidents de travail

A la demande des RP, un document synthétisant les déclarations d'accidents du travail a été fourni par les ressources humaines.

On y lit qu'entre le 1^{er} janvier et le 18 octobre 2023, 20 déclarations d'accidents du travail (AT) ou d'accidents de trajet (domicile- travail) ont été enregistrées.

Parmi ces accidents, 7 ont donné lieu à des arrêts de travail.

Le nombre d'AT a fortement augmenté par rapport à 2022, ceci peut s'expliquer par le fait que le cahier des incidents bénins a été supprimé en 2023. Tous les évènements, même bénins, sont désormais déclarés comme accident du travail. Mais tous ne sont pas forcément reconnus comme tel par le médecin conseil de la CPAM.

Les RP rappellent qu'il est important que l'animateur prévention sécurité (APS) qui a en charge le DUER soit destinataire de toutes ces informations pour mettre à jour le document unique quand nécessaire.

La direction confirme que c'est ce qui est fait.

Suivi des préconisations du COPIL de prévention des RPS – questionnaire PTA

La dernière réunion de travail pour l'élaboration du questionnaire à destination des PTA a eu lieu le 12 octobre.

Pour rappel, ce questionnaire doit être adressé à tous les personnels techniques et administratifs de France 3 Bretagne pour qu'ils évaluent l'application des préconisations faites par le copil (comité de pilotage, en charge de la prévention des risques psycho sociaux). Les ateliers, auxquels de nombreux salariés avaient participé, s'étaient tenus en 2021.

Selon l'IRH, 98% des questions sont dans le questionnaire. Il devrait donc être envoyé dans les prochains jours. Une relance sera également faite après les vacances de la Toussaint pour s'assurer que tous les salariés concernés l'aient bien vu et qu'un maximum d'entre eux réponde.

Quant à savoir qui envoie le questionnaire, la réponse se fait attendre. Les RP s'étonnent et s'agacent qu'après deux années à travailler sur le sujet, la direction ne prenne pas ses responsabilités en envoyant le questionnaire aux salariés.

Rendez-vous médicaux dans le cadre des affections longues durée

Les salariés qui ont des affections de longue durée, liste établie par la CPAM, ont droit à des autorisations d'absences rémunérées pour assister à leurs rendez-vous médicaux. Ils n'ont pas l'obligation de faire connaître leur affection et doivent seulement fournir une convocation médicale. Pour préserver la confidentialité, les salariés peuvent envoyer leur convocation au service RH.

Cf article L1226-5 du code du travail.

La reconnaissance du statut de travailleur handicapé, qui est une autre démarche administrative, donne aussi droit à des absences rémunérées pour raisons médicales.

Bilan de l'application AXOMOVE pour l'antenne de Bretagne

Point reporté faute de temps.

Point de suivi de l'alerte pour « risque grave » au sein des équipes web

La RRH et le coordinateur du numérique font un point sur l'avancement des actions mises en place après le diagnostic réalisé sur le collectif du numérique.

A la question “qui fait quoi” entre le coordinateur, le rédacteur en chef adjoint en charge du numérique et le rédacteur en chef, la RRH explique que la direction du réseau doit produire l’organigramme, même si la direction bretonne dit avoir travaillé dessus.

Sur la planification des contributeurs et des pilotes, le coordinateur du numérique explique qu’un gros travail a été fait à la rédaction pour planifier les salariés sur un minimum de deux jours consécutifs.

Par ailleurs, les comptes rendus et une série de documents sont partagés sur teams (sur les formats, le référencement, etc.).

Le coordinateur explique que le RCA numérique et lui vont “de façon informelle” à la rencontre des différents contributeurs pour connaître leurs besoins, leurs difficultés ou leurs satisfactions. Aussi, des rendez-vous réguliers ont lieu entre le coordinateur, le RCA numérique et la rédaction en chef du JT. Il estime que la proximité physique des équipes favorise le partage d’information entre le JT et les équipes du web.

Le coordinateur informe qu’une délégation de coordinateurs centraux va venir à Rennes, début décembre, pour échanger avec les équipes et les former sur différentes choses, comme par exemple la vidéo verticale pour les réseaux sociaux... Sur ces deux jours, il a demandé que les contributeurs récurrents soient planifiés au web pour pouvoir échanger avec eux.

Les élus réclament que les contributeurs de la locale ou des BEX soient aussi associés. Pour les salariés qui mettent en ligne ATL, les élus rappellent qu’ils ont aussi besoin d’être formés au référencement, au titrage notamment.

Le coordinateur s’engage à organiser un moment d’échange à Brest autour de ces questions avant les vacances de Noël.

Concernant les engagements de formation sur l’aspect managérial :

-Dans le cadre des éditions ICI, des sessions de formation pour les RCA sur les compétences éditoriales et managériales seront organisées.

- Un temps de préparation aux entretiens individuels va être proposé aux managers, dans les semaines prochaines, avec une responsable de Paris.

Enfin, la RRH indique que des cycles de formation sur la communication non violente et la prévention des RPS sont aussi prévus fin 2023 et début 2024.

Les RP demandent à ce que l’ensemble des salariés soit formé.

Information sur la réunion d'équipe de veille locale de l'antenne Bretagne du 28 septembre 2023

Point reporté faute de temps.

Organisation du temps de travail – Forfait jour :

Avenant forfait jour (date anniversaire)

Point reporté faute de temps.

Forfait jour et acquisition RTT

Point reporté faute de temps.

Paie : information cotisations retraite pour personnel en situation d'invalidité

Un salarié en invalidité a une reconnaissance par la CPAM de niveau 1 ou 2.

Il perçoit une partie de salaire ainsi qu'une pension d'invalidité, ou une compensation de l'organisme de prévoyance.

Mais cette dernière n'est pas soumise au même régime de cotisation (que CRDS et CSG).

Le salarié en invalidité partielle cotise donc à la retraite normalement, sur la partie de son salaire payée par FTV et de la même façon sur la part CPAM. Par contre, la cotisation sur la part prévoyance est différente. Il peut donc y avoir un impact sur le montant de la pension de retraite. Mais plus l'invalidité arrive tard dans la carrière, moins la pension de retraite est impactée.

Sur ces questions les salariés peuvent contacter ResponSage.

En mars, il y aura des rendez-vous "retraite" organisés par Audiens.

Absences santé et acquisition de congés payés

Un arrêt récent de la Cour de cassation dit que, quand un salarié est en arrêt de travail, il continue de générer des congés.

A FTV jusque-là, il n'y a pas d'impact sur l'acquisition de jours de congés pendant un arrêt maladie, puisque le salarié continue de générer des congés sur les 2 premières années de l'arrêt.

Au-delà des 2ans, la direction estime que la décision est dans les mains du ministère du travail malgré que le droit ait tranché sur ce sujet.

Point sur la localisation des PV du CSE réseau.

Les PV sont sur le site du CSE dans l'onglet vie du CSE puis réunions puis l'année intéressée puis PV ([lien CSE](#)).

Pour l'instant les PV de 2018 à septembre 2022 ont été mis en ligne, les autres n'ayant pas encore été anonymisés.

Seuls les Elus du CSE peuvent consulter les PV non anonymisés, pour une demande spécifique il faut solliciter le secrétaire du CSE.

POINT 4 : ACTUALITE GENERALE DE L'ANTENNE BRETAGNE

Suivi de l'activité

Sur Littoral, la déléguée antenne et continu considère comme bénéfique au magazine qu'on revienne sur un programme qui a bcp plus de densité. Les présentateurs sont des spécialistes, des gens qui vont plus en profondeur... Coté audience, la DAC se donne 6 mois pour vérifier si la nouvelle formule fonctionne.

Grilles d'antenne de novembre 2023

Rien de particulier novembre. En décembre, un 52 musical sur les Trans présenté par Eric Pinault est prévu.

PAE en janvier avec le départ Arkéa Ultim.

Les RP ont appris la tenue d'une semaine des langues régionales prévues par le réseau du 6 au 13 novembre. Tout le monde n'est pas au courant dans notre antenne. De nombreux salariés bretons pourraient s'y intéresser. Les élus rappellent qu'il y a 2 ans les équipes bretonnes avaient dû travailler sans anticipation. Les RP craignent que nous reproduisions la même désorganisation.

La DAC précise que des décisions doivent tomber dans la semaine du 23 oct. Pour ce que la direction régionale sait, il y aura une captation diffusion d'un concert à l'Alhambra diffusé sur toute la France. Il y a aussi en cours des discussions avec unité des émissions en langue bretonne pour envisager une adaptation de la grille.

Les RP soulignent que ces moments d'échange entre les équipes de langues régionales sont très rares. Ces évènements permettent d'avoir des tranches de vie d'ici et d'ailleurs pour les téléspectateurs mais aussi pour les salariés. En n'anticipant pas, tout le monde est perdant.

Equipes légères de la fabrique de Rennes

La direction régionale a remonté l'impact pour l'antenne de Bretagne de la disparition des équipes légères. Monsieur Dumont, patron de la Fabrique, vient le 14 novembre pour rencontrer les équipes et échanger avec la direction régionale (Turketty, Gascoin, Dumoret, RH).

La direction régionale s'interroge sur les modalités : les besoins de la Bretagne seront-ils gérés par un pool de CDD ou y aura-t-il un pool interne de CDI sous la houlette du réseau ?

Les élus ont rappelé que les salariés de la Fabrique ont été informés depuis le mois de mars. Ils considèrent que la méthode employée par la direction de la Fabrique est violente.

Prochaines réunions des RP : le 16 nov. à Rennes

Vos propositions de problématiques et vos questions pour cette réunion sont à adresser à vos RP avant le 8 novembre à 14h :

david.merieux@francetv.fr
gwendal.poiron@francetv.fr
isabelle.rettig@francetv.fr
chloe.tempereau@francetv.fr
maylen.villaverde@francetv.fr
anne.arvor@francetv.fr
florence.malesieux@francetv.fr
olivier.melinand@francetv.fr
thierry.rey-suarez@francetv.fr
herve.tiercelin@francetv.fr

ou

rp.bretagne@francetv.fr

Numéros utiles

Médecine du travail : rdv à l'initiative du salarié est possible et reste dans un cadre confidentiel.

Rennes, Lorient & Saint Brieuc : 02 99 29 75 85 (D^r Debry)
Brest & Quimper : 02 98 02 81 81 (D^r Pegorie)

Assistantes sociales : Lucie BESNARD

Tel. 0 800 94 12 21 ou www.responage.com

Psychologue du travail : Jérôme LE TIEC du cabinet ACCA

Interlocuteur pour salariés : 0 800 730 870
Interlocuteur pour manager et élu : 0800 730 875

En cas de discrimination : www.allodiscrim.fr code FTV : 1277